

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL69

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots : « en tout ou partie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'erreur matérielle.